



Délibération n°2022_DEL_166

Objet

Environnement – Prévention et valorisation des déchets et milieux aquatiques : Tarif 2023 – Accès à la déchèterie intercommunale par les professionnels

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32
Date de la convocation : 13 Décembre 2022

Le 19 Décembre 2022 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « L'Farto » de Massingy (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

Présents :

M. DUMONT Patrick – M. ROLLAND Alain - M. LACOMBE Jean-Pierre - M. FAVRE Jean-Pierre
M. BLOCMAN Jean-Michel - MME VIBERT Martine – M HEISON Christian - M. DÉPLANTE Daniel
MME CINTAS Delphine - M. TURK-SAVIGNY Eddie – MME BOUKILI Manon - MME DUMAINE Fanny
MME STABLEAUX Marie – MME COGNARD Catherine - MME CHAL Ingrid - M. DULAC Christian - M. CLEVY Yannick - M. BERNARD-GRANGER Serge - M. PERISSOUD Jean-François - M. TRANCHANT Yohann
MME BOUCHET Geneviève - M. BISTON Sylvain – M. MUGNIER Joël - M. RAVOIRE François
M. DERRIEN Patrice – MME VENDRASCO Isabelle – MME GIVEL Marie.

Excusés :

- MME ROUPIOZ Sylvia qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- MME KENNEL Laurence qui a donné pouvoir à M. FAVRE Jean-Pierre
- MME DAUNIS Christiane qui a donné pouvoir à M. LACOMBE Jean-Pierre
- M. TRUFFET Jean-Marc qui a donné pouvoir à MME DUMAINE Fanny
- M. HECTOR Philippe qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- M. BASTIAN Patrick
- M. LOMBARD Roland
- M. MONTEIRO-BRAZ Miguel
- MME BONANSEA Monique
- M. DUPUY Grégory
- M. ABRY Michel
- MME ORSO-MANZONETTA MARCHAND Pauline
- MME CHARVIER Florence
- MME PAILLE Française

MME Delphine CINTAS a été élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Yohann TRANCHANT, Vice-président

L'accès à la déchèterie intercommunale est règlementé. Si les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets, l'accès aux professionnels (artisans, commerçants, petites entreprises) est payant.

Le règlement intérieur de la déchèterie prévoit une facturation automatisée des passages par le biais du dispositif de contrôle d'accès par lecteur de plaques minéralogiques. Chaque société bénéficie néanmoins de 5 passages gratuits par année civile pour le dépôt de déchets personnels effectués à l'aide de véhicules de société.

Il convient d'adopter la tarification 2023. La proposition de tarifs prend en compte le dispositif fiscal renseigné par la Direction Départementale des Finances publiques qui fait mention que les sommes perçues au titre des apports volontaires en déchetterie par des professionnels (publics ou privés) résidant hors du ressort territorial de la communauté de communes et quelle que soit la nature des déchets s'analyse comme une redevance spécifique.

Cette redevance ne relève pas du service de collecte et de traitement des ordures ménagères et elle est soumise de plein droit à la TVA au taux normal de 20 %.

Ainsi, étant donné que la déchèterie intercommunale n'est accessible qu'aux sociétés domiciliées sur le territoire de Rumilly Terre de Savoie, ce tarif n'est pas soumis à TVA.

Le tarif 2023 proposé est le suivant :

Tarif 2023 (professionnels enregistrés)		Tarif 2022 pour mémoire
Tarif par passage à partir du 6 ^{ème} passage de l'année civile	17 € TTC	15 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, par 32 VOIX POUR, FIXE le tarif 2023 pour l'accès à la déchèterie intercommunale par les professionnels comme exposé ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Delphine CINTAS



Le Président,

Christian HEISON



Acte certifié exécutoire le : - 9 JAN. 2023
Transmis en Préfecture le : - 9 JAN. 2023
Publication sur le site internet le : - 9 JAN. 2023

Le Président

C. HEISON

